

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 août 2014

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel SAVARD, Maire ; la séance s'est exceptionnellement déroulée à la salle des fêtes pour permettre aux conseillers municipaux de visiter la nouvelle salle créée dans le cadre de la « Maison des Associations ». La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, MORONVAL, GUESDON, BERGANDY, GAYET,
Mrs LEBON, COLMANT, GARNIER Jean Paul, GRANDSEIGNE, LUTHIER, TRIPET,
GARNIER Jean-Paul,

Absents : Mr. P. MÉHEUT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Frédéric GRANDSEIGNE

Le Maire invite les membres présents à faire la visite des nouveaux locaux constituant la « Maison des Associations » et à lui faire part de toute remarque éventuelle. Il précise que la prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 8 septembre 2014 et que la date retenue pour la réception définitive est prévue pour le 16 septembre.

Mr. Frédéric Lebon, établit une liste des observations émises par les membres du Conseil qui sera rapportée lors de la prochaine réunion de chantier.

Le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal, soit le jeudi 17 juillet 2014, est adopté à l'unanimité des membres présents.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} classe

Le Maire soumet pour avis au Conseil Municipal, la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 25h hebdomadaires annualisées, à compter du 12 novembre 2014 (*échéance d'un contrat CAE arrivant à terme*) pour les besoins du service périscolaire, des T.A.P. (*temps d'accueil périscolaire,*) de la cantine, et de l'entretien des locaux communaux. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents approuve la création de ce poste.

AVENANT POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES « Maison des Associations »

Le Maire explique que dans le cadre des travaux concernant la création de la maison des associations, il y a lieu de prévoir quelques travaux supplémentaires pour la continuité du chantier. Il donne lecture du devis proposé par la Sté LIVRY Constructions, titulaire du marché de travaux, qui s'élève à 5 326,00 € ht (6 391,20 € ttc). Le conseil donne son accord à l'unanimité et mandate le Maire pour signer l'avenant.

D'autre part, le Maire précise que le dossier de demande d'acompte de subvention auprès de la Région est prêt à être envoyé.

AVENANT POUR HONORAIRES SUPPLEMENTAIRES / Mission SPS

Le délai initialement prévu pour la mission SPS devait s'achever en juillet 2014. La réception définitive des travaux ayant été fixée au mois de septembre 2014, il y a obligatoirement prolongation de délai de réalisation de travaux qui engendre des frais supplémentaires pour la mission SPS menée par la Sté Qualiconsult Sécurité . L'avenant s'élève à 576,00 € ht (691,20 € ttc) pour les 2 mois supplémentaires de prolongation de travaux. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATIVE / Opérations internes

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits d'un montant de 20 000 € de l'article 2313/*opérations non-individualisées* vers l'article 2313/*opérations patrimoniales*, afin de pouvoir intégrer les honoraires et les frais d'annonces aux travaux de la maison des associations. Accord du conseil.

ACHAT D'UN SCANNER

Le Maire avise le conseil que, dans le cadre de la « dématérialisation » des documents administratifs et budgétaires, il est indispensable d'acquérir un scanner. Accord à l'unanimité du conseil qui suggère avant l'achat, de demander un devis avec maintenance. Mr. Olivier LUTHIER est interpellé au sujet de la mise en place de l'ADSL : la première proposition faite en juin est restée sans suite et la seconde offre ne correspondait pas aux besoins attendus, s'en sont suivies les vacances... Il faut relancer le dossier.

RENTREE SCOLAIRE

Tout est prêt. La parole est donnée à Mme Francine THIERY : une réunion de coordination avec le personnel concerné a eu lieu ce jour en mairie. Pas de problème particulier. En ce qui concerne les T A P (*temps d'accueil périscolaire*), l'effectif connu à ce jour est de 50 enfants en moyenne jusque fin décembre 2014. Un agent a été embauché sous contrat CAE (contrat aidé par l'Etat) pour parer entr'autre à l'animation et à la surveillance des enfants.

Le centre de loisirs intercommunal du mercredi après-midi, géré par le CIAS du Pays de l'Ourcq, compterait à ce jour, une vingtaine d'enfants.

La pose du filet anti-pigeons sous le préau, sera effectuée courant septembre.

INFOS DIVERSES

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux : idée pour 2015, faire intervenir un service extérieur. Le Conseil est complètement d'accord.

Le Maire indique que les 2 tondeuses autoportées sont en panne régulièrement depuis quelques mois, d'où le retard dans la tonte des espaces verts, et pense à proposer le renouvellement de ces matériels (2015). A suivre...

Les travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Moutier, sont en cours : F.Télécom a commencé les travaux le concernant, il restera ensuite pour finir, la remise en état des trottoirs à exécuter.

Gilles COLMANT prendra possession du nouveau véhicule municipal pour le service technique samedi 30 août 2014 au garage Renault à Meaux. Celui-ci sera assuré par l'assureur habituel de la commune, sera doté d'un carnet de bord. Le carburant (gas-oil) sera pris en station service.

La pose des guirlandes de Noël (village et hameaux), sur les nouveaux candélabres adaptés, sera confiée à l'entreprise STPEE, comme l'an dernier, pour des raisons de sécurité, une nacelle sera obligatoirement utilisée. Le coût est identique à 2013, soit 4 249,00 € ht. Accord du Conseil.

Elagage d'arbres : rue du Moutier (masque le panneau stop et l'éclairage d'un candélabre, et gêne pour le passage des piétons sur le trottoir, à la charge du riverain), Rue du Chanois (sur la parcelle communale). Remerciements à Mr. CÉBILLE pour le travail impressionnant d'éclaircissement effectué autour du parking de cette même rue. Rue de Glatigny, au niveau du terrain de boules, à la charge de la commune. Hameaux de Vernelle et Marnoue-La-Poterie, à la charge de la Ville de Paris, à vérifier.

URBANISME

Le Maire et Frédéric LEBON, adjoint chargé de l'urbanisme informent les membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu le mercredi 13/08/2014, Mr.Samy ZOUAGHI qui leur a fait demande verbale concernant son intention de créer un poulailler pouvant recevoir 4 000 volailles sur 2 parcelles lui appartenant, route du Canal (du port) à May-en-Multien. Le Maire précise qu'une réponse négative lui a été donnée, sous réserve de l'avis du Conseil Municipal dont la réunion est prévue le 28 août 2014. Exposé fait, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (14 sur 15) se prononce CONTRE ce projet (hygiène, manque de raccordement aux réseaux, voie de desserte très étroite et absence de demande écrite présentant le projet)... A suivre.

Le Maire informe le conseil que, suite aux différentes plaintes déposées en mai 2014 concernant un nombre important d'incivilités : panneaux de signalisation, abri-bus de l'école et panneaux d'affichage couverts de tags, la Mairie a reçu, après décision du Tribunal, une somme de 1 835,74 € correspondant au montant des préjudices subis (*somme réglée par 2 familles de May : 917,87 € par chacune*)

La parole est donnée à Mr. Frédéric GRANDSEIGNE qui s'est penché sur un éventuel système de vidéo protection sur la commune, principalement sur les sites de la place de la mairie et le bureau de poste. Les devis collectés font ressortir un coût de 24 000 € ht pour l'achat de caméras à poser sur les candélabres, et un coût en location sur 36 ou 60 mois variant de 966 € ht à 696 € ht/mois. Le conseil est invité à réfléchir sur ce dossier. A suivre.

Le Maire informe le conseil que la communauté de communes du Pays de l'Ourcq prévoit de remplacer les conteneurs de verre actuels. A cet effet, le Maire a sollicité le changement de situation, soit de les remettre à proximité de la salle des fêtes sur un support bitumé stable déjà existant.

P.O.S./P.L.U. le Maire informe le conseil d'une part, que la commune doit se préparer à la transformation de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et d'autre part qu'une commission de réflexion est en cours de constitution (*pour les premiers membres : J-M Savard, M-Th Rivière, Denis Mahoudeau*) et à laquelle il souhaiterait voir s'ajouter des agriculteurs.

Le Maire fait part au Conseil d'une lettre qu'il a reçue de personnes demeurant au lieu-dit « Le Moulin de May » à propos du chemin d'accès à ce lieu-dit. Ce chemin, au vu du cadastre, est privé.

Le remplacement du chauffe-eau du logement de la poste a dû être fait en urgence pendant les vacances : coût 1 200 € ttc.

Mr. Olivier LUTHIER rappelle que la session « Anim'Action » (activités intercommunales réservées aux ados de 12 à 17 ans) ne serait pas reconduite en 2015, ce qui est fort regrettable pour cette tranche d'âge. Le Conseil Municipal décide d'intervenir en ce sens, via Monsieur Le Maire, auprès de la C.C.P.O.

Parole est donnée à chaque conseiller municipal pour recevoir ses questions : Mme Nathalie Moronval demande où en est le dossier du parking avec une place handicapée devant la cour de la Coupdelance ? Pour le moment un seul devis a été établi par la Sté WIAME, coût : 11 002 € ht. L'étude se poursuit.

Intervention de Mr. Charles Garnier qui souligne la dangerosité provoquée par un arbre faisant partie de la haie d'entrée de village sur le RD 405, et qui masque la visibilité des automobilistes au carrefour May/Meaux/Le Plessis-Placy. Le Maire donne autorisation aux services municipaux d'élaguer au plus sécuritaire.

La séance est levée à 0 h 05 mn.

Jean-Michel SAVARD

Maire



